

SOMMAIRE

- AFFAIRE 2009-C001** : BUDGET PRIMITIF 2009
- AFFAIRE 2009-C002** : INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
RELATIVE A LA MOBILISATION D'UN EMPRUNT
- AFFAIRE 2009-C003** : GESTION EN AP/CP – DELIBERATION DE PROGRAMME
- AFFAIRE 2009-C004** : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES :
EXERCIE 2009
- AFFAIRE 2009-C005** : VERSEMENT TRANSPORT : EXERCIE 2009
- AFFAIRE 2009-C006** : TAXE PROFESSIONNELLE : EXERCIE 2009
- AFFAIRE 2009-C007** : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – 2009
- AFFAIRE 2009-C008** : ACQUISITION DU TERRAIN RAMASSAMY (POLE
AGRO) DE BRAS PANON PARTICIPATION A LA
REINSTALLATION DU COLON
- AFFAIRE 2009-C009** : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA
COMMISSION D'ELABORATION DU PLAN REGIONAL
POUR LA QUALITE DE L'AIR
- AFFAIRE 2009-C010** : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS TARIFAIRES
POUR PRESTATIONS FOURRIERE
- AFFAIRE 2009-C011** : MARCHE DE COLLECTE ET D'EVACUATION DES
DECHETS VERTS ET ENCOMBRANTS GENERES PAR
DES EVENEMENTS EXCEPTIONNELS : AUTORISATION
DE SIGNER LE MARCHE
- AFFAIRE 2009-C012** : COLLECTE DES CAISSONS DE GRANDE CAPACITE ET
POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES DE LA CIREST
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE
- AFFAIRE 2009-C013** : FOURNITURE DE BACS A COMPOST ET DE PIECES
DETACHEES AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

- AFFAIRE 2009-C014 :** AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERE DES
ROCHES A BRAS PANON
- AFFAIRE 2009-C015 :** MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT 2008 DU
PLIE
- AFFAIRE 2009-C016 :** ASSISTANCE A L'ELABORATION ET A LA MISE EN
ŒUVRE DU MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION
DES INFRASTRUCTURES PASSIVES HAUT DEBIT DE
LA CIREST
- AFFAIRE 2009-C017 :** DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION
« ECAB »
- AFFAIRE 2009-C018 :** MISE A DISPOSITION DE LA CIREST A LA R.T.E DES
VEHICULES DE TRANSPORTS POUR LES PERSONNES
HANDICAPEES ET A MOBILITE REDUITE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

SEANCE DU 16 FEVRIER 2009

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

AFFAIRE 2009-C001 : BUDGET PRIMITIF 2009

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présents 30▪ Représentés 06▪ Absents 04▪ Total des Votes 36 <p>Le Président,</p> <p>Philippe LE CONSTANT.</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	---

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C001

BUDGET PRIMITIF 2009

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires intervenu le 17 décembre 2008, le projet de budget primitif de l'année 2009 se caractérise par l'étroitesse des marges de manœuvre financières.

En effet, diverses contraintes s'imposent à notre établissement public :

- En premier lieu, la loi de finances pour 2009 a limité l'évolution des concours de l'Etat aux collectivités locales. Cette mesure s'applique à la dotation globale de fonctionnement pour laquelle il est prévu un taux d'augmentation de 1.5%.
- Par ailleurs, cette même loi de finances a transformé les compensations fiscales versées par l'Etat aux collectivités locales en variables d'ajustement au sein du volume global des dotations de l'Etat. Ainsi est-il prévu une diminution de 17% des compensations de taxe professionnelle, notamment celles relevant de la zone franche urbaine (Z.F.U.).
- Enfin, l'évolution des charges de fonctionnement transférées par les communes continuent de progresser nettement plus rapidement que les recettes, ce qui grève fortement la capacité d'investissement de notre EPCI.

En mouvements réels, le projet de budget de 2009 s'élève à 56 195 217.00 €.

Par section, il se répartit de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	49 240 445	50 153 551
Investissement	6 954 772	6 041 666
TOTAL	56 195 217	56 195 217

DEPENSES

En mouvements réels, les dépenses s'élèvent à 56 195 217.00 euros.

La ventilation de ces dépenses par secteur d'intervention est la suivante :

	Montant	Répartition en %
Environnement	15 974 010	28,43%
Reversements aux communes	15 444 435	27,48%
Transports	12 522 100	22,28%
Direction générale	6 161 160	10,96%
Tourisme	2 078 540	3,70%
Economie	1 958 385	3,48%
Insertion	992 650	1,77%
Aménagement	779 662	1,39%
Communication	147 560	0,26%
Sport & Culture	90 000	0,16%
Cartographie	46 715	0,08%
TOTAL	56 195 217	100,00%

En matière d'**investissement**, il est proposé l'inscription de crédits pour les opérations suivantes :

ENVIRONNEMENT : 2 130 210. 00 euros

Aménagement du véhicule de la fourrière	10 850. 00 €
Achat de bacs roulants (ordures ménagères)	499 100. 00 €
Achat de bacs roulants pour la collecte sélective	651 100. 00 €
Achat de biocomposteurs	410 310. 00 €
Achat de réceptacles pour déchets dangereux	48 825. 00 €
Etudes techniques pour une fourrière intercommunale	33 100. 00 €
Etudes techniques pour la déchèterie de Saint-Benoît	130 000. 00 €
Etudes techniques pour la déchèterie de Salazie	130 000. 00 €
Etudes pour la réhabilitation de la décharge de Salazie	48 850. 00 €
Aménagement contre les dépôts sauvages	151 900. 00 €
Aménagement du terrain de broyage des déchets verts	16 275. 00 €

TRANSPORT : 290 100. 00 euros

Etude pour le TCSP et la restructuration du réseau TC	65 100.00 €
Etudes pour la gare relais de la Plaine des Palmistes	50 000.00 €
Aménagement de la gare routière de Saint-André	175 000.00 €

ECONOMIE : 1 820 465. 00 euros

Etude de faisabilité pour une ZAC Touristique à Sainte- Rose	65 100.00 €
Etude pour la réhabilitation de l'ancien LEP du Refuge	54 250.00 €
Centre artisanal de la Mare à Poule d'eau - Travaux	221 900.00 €
Réalisation de la voie d'accès de la ZAE Paniandy	1 138 165.00 €
Extension de la ZAE Paniandy - Etudes techniques	141 050.00 €
Maintenance des équipements communautaires	100 000.00 €
Signalétique des équipements communautaires	100 000.00 €

AMENAGEMENT : 623 067. 00 euros

Etude pour l'accessibilité et la desserte de Bras Panon Nord	21 700.00 €
Schéma directeur d'accessibilité pour les services TC	21 700.00 €
Etude Plan de Déplacement Urbain – Marché complémentaire	32 550.00 €
Conventions EPFR	150 000.00 €
OPAH de Saint-Benoît	80 000.00 €
Opération « Quartiers solaires »	50 000.00 €
Acquisition de terrain pour la déchèterie de Saint-Benoît	81 375.00 €
Acquisition de terrain pour le Pôle agroalimentaire	167 942.00 €
Acquisition de terrain pour le Pôle environnement	17 800.00 €

TOURISME : 1 556 540. 00 euros

Stratégie Touristique de l'Est	86 800. 00 €
Rivière des Roches – Etude contre les érosions	69 400. 00 €
Etudes pour un Parc Accrobranches à la Plaine des Palmistes	44 250. 00 €
Aménagement du PK12 à Takamaka - Travaux	490 750. 00 €
Aménagement des sites touristiques en toilettes publiques	57 200. 00 €
Eclairage public des sites touristiques de l'Est	10 850. 00 €
Aménagements ponctuels du Sentier Littoral Est	325 500. 00 €
Aménagement d'aires de pique nique	260 400. 00 €
Aménagement d'aires de pique nique à Bassin la Mer/ la Paix	21 700. 00 €
Aménagement du site de Mare à poule d'eau	135 400. 00 €
Aménagement touristique du site de Bethléem	54 250. 00 €

CARTOGRAPHIE : 39 605. 00 euros

Acquisition de données cartographiques (SAFER, IGN...)	7 055.00 €
Développement informatique Internet, Intranet, Extranet	13 020.00 €
Outil de gestion du PLU	6 510.00 €
Renouvellement du matériel informatique	13 020.00 €

S'agissant des dépenses de **fonctionnement**, les principales inscriptions concernent :

DIRECTION GENERALE : 21 110 810. 00 euros

Attributions de compensation	15 444 435.00 €
Charges de personnel	3 896 100.00 €
Charges de gestion	1 770 275.00 €

ENVIRONNEMENT : 13 843 800. 00 euros

Collecte et traitement des déchets	13 718 100.00 €
Errance animale	125 700.00 €

TRANSPORT : 12 232 000. 00 euros

Subvention d'équilibre à la RTE	12 232 000.00 €
---------------------------------	-----------------

AUTRES COMPETENCES : 2 053 835. 00 euros

Insertion - Emploi	992 650.00 €
Tourisme	522 000.00 €
Aménagement	156 595.00 €
Communication	147 560.00 €
Economie	137 920.00 €
Sport	90 000.00 €
SIG	7 110.00 €

RECETTES

En mouvements réels, les recettes s'élèvent à 56 195 217.00 euros.
Par catégorie, ces recettes se ventilent comme suit :

FISCALITE : 33 533 000. 00 euros

Taxe professionnelle	18 438 000.00 €
TEOM	8 650 000.00 €
Versement Transport	5 450 000.00 €
Taxe sur les carburants	995 000.00 €

DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT : 16 529 901. 00 euros

Dotations de l'Etat	13 900 401.00 €
<i>DGF</i>	8 216 000.00 €
<i>Compensation de perte de TP</i>	3 814 401.00 €
<i>DGD Transport</i>	1 870 000.00 €
Dotations du Département	2 000 000.00 €
<i>Transports</i>	2 000 000.00 €
Autres dotations et subventions	629 500.00 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 2 694 410. 00 euros

Environnement	1 043 420.00 €
Transport	36 000.00 €
Economie	1 001 000.00 €
Tourisme	561 990.00 €
Aménagement	52 000.00 €

FCTVA	520 000.00 €
EMPRUNT	2 827 256.00 €
AUTRES RECETTES	90 650.00 €

Le Président propose au conseil communautaire d'adopter ce projet de budget primitif 2009 et de le voter chapitre par chapitre.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES

Le budget de l'exercice 2009 s'inscrit dans un contexte budgétaire très contraint, marqué par un désengagement financier de l'Etat en faveur des collectivités locales, et par une croissance continue des charges transférées.

Ainsi, la commission note que pour maintenir sa capacité d'investissement, notre EPCI doit poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Dans ce domaine, elle relève que les charges courantes de la collectivité sont en diminution sensible.

S'agissant des investissements, la commission demande que les opérations proposées soient toujours réparties de façon équitable sur l'ensemble des six communes membres.

La commission, réunie le 04 février 2009, a émis un avis favorable au projet de budget primitif du budget principal pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide d'adopter à la majorité (29 voix POUR et 7 ABSTENTIONS) le projet de Budget Primitif pour l'année 2009.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

☞ SEANCE DU 16 FEVRIER 2009 ☞

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

**AFFAIRE 2009-C002 : INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE RELATIVE A
LA MOBILISATION D'UN EMPRUNT**

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présents 30▪ Représentés 06▪ Absents 04▪ Total des Votes 36 <p>Le Président,</p> <p>Philippe LE CONSTANT.</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	---

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C002

INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE RELATIVE A LA MOBILISATION D'UN EMPRUNT

Par délibération en date du 28 avril 2008, le conseil communautaire a donné délégation au Président pour, notamment, réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget.

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres du conseil de la décision prise le 30 janvier 2009 pour le recours à un emprunt de 1 000 000.00 € (un million d'euros) aux conditions suivantes :

- Caisse prêteuse : Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion et Banque de Financement et de Trésorerie (filiale du Crédit Agricole)
- Montant : 1 000 000.00 €
- Caractéristiques : Prêt à capital et taux modulables avec l'option « léna optimum »
- Durée maximale : 15 ans
- Remboursement annuel : amortissement à capital constant
- Intérêts : payés trimestriellement avec une régularisation annuelle
 - o Soit à TIBEUR préfixé 3 mois majoré de la marge de 1.24%
 - o Soit à TAUX FIXE (Taux d'Echange d'Intérêt majoré de la marge de 1.24%)
 - o Soit à Taux Annuel Préfixé majoré de la marge initiale de 1.24%
 - o Soit sur TIBEUR 3 mois Post-déterminé, TEC 5 ou TEC 10, majorés d'une marge fixée au moment du choix de l'indice.
- Commission de crédit : 0.20% du montant emprunté

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES

La commission des finances réuni le 04 février 2009, a émis un avis favorable sur la proposition de mobiliser un emprunt pour financer les investissements de l'EPCI.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire prend acte de cette mobilisation d'emprunt.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

☞ SEANCE DU 16 FEVRIER 2009 ☞

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

AFFAIRE 2009-C003 : GESTION EN AP/CP – DELIBERATION DE PROGRAMME

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présents 30▪ Représentés 06▪ Absents 04▪ Total des Votes 36 <p>Le Président,</p> <p>Philippe LE CONSTANT.</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	--

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C003

GESTION EN AP/CP – DELIBERATION DE PROGRAMME

Afin d'améliorer la lisibilité opérationnelle du programme d'investissement et des projets pluriannuels de la section de fonctionnement, le Président propose, à partir de cette année, de mettre en œuvre une procédure d'inscription des opérations sous forme d'autorisations de programmes/ engagements et de crédits de paiement.

Il est rappelé que les autorisations de programmes (AP) et d'engagements (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un investissement pluriannuel ou pour le financement d'une dépense d'exploitation pluriannuelle résultant d'une convention, d'une délibération ou d'une décision (ne peuvent faire l'objet d'une AE, les frais de personnel et les subventions versées à des organismes privés).

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour l'AE ou l'AP au titre d'un exercice.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES

La commission des finances réunie le 04 février 2009, note que la mise en place, à compter de l'exercice 2009, des procédures d'Autorisations de programme et Crédits de paiement (AP/ CP) renforcera la lisibilité opérationnelle des opérations d'investissement dans l'attente de la finalisation du projet d'agglomération.

Elle émet un avis favorable aux propositions d'AP/ CP pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les AP et CP pour l'exercice 2009 conformément au tableau ci-après :

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDIT DE PAIEMENT

Opération	Autorisations de	Crédits de paiement			
		2009	2010	2011	> 2011
Construction d'une fourrière	819 175,00	33 100,00	786 075,00	0,00	0,00
Construction de la déchèterie de Saint-Benoît	554 218,00	130 000,00	424 218,00	0,00	0,00
Construction de la déchèterie de Salazie	554 760,00	130 000,00	424 760,00	0,00	0,00
Acquisition de bacs roulants (Ordures ménagères)	1 019 000,00	499 100,00	96 000,00	96 000,00	327 900,00
Acquisition de bacs roulants(Collecte sélective)	2 679 950,00	651 000,00	1 519 000,00	101 990,00	407 960,00
Acquisition de biocomposteurs	1 230 930,00	410 310,00	410 310,00	410 310,00	0,00
Réhabilitation de la décharge de Salazie	1 202 614,00	48 825,00	403 273,00	750 516,00	0,00
Sous-Total Environnement	8 060 647,00	1 902 335,00	4 063 636,00	1 358 816,00	735 860,00
Participation à la minoration foncière (EPFR)	450 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00
Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	306 150,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	66 150,00
Etude de faisabilité d'un TSCP (Transport commun en site propre)	162 750,00	65 100,00	97 650,00	0,00	0,00
Schéma directeur d'accessibilité pour les services de transports collectifs	108 500,00	21 700,00	86 800,00	0,00	0,00
Sous-Total Aménagement	1 027 400,00	316 800,00	414 450,00	230 000,00	66 150,00
Réalisation de la voie d'accès de la ZAE Paniandy	1 422 135,00	1 138 165,00	283 970,00	0,00	0,00
Centre artisanal de Mare à Poule d'Eau - Travaux	276 675,00	221 900,00	54 775,00	0,00	0,00
ZAC Touristique de Sainte-Rose	1 692 600,00	65 100,00	90 417,00	1 075 000,00	462 083,00
Réhabilitation du LEP du Refuge en centre artisanal	542 500,00	54 250,00	434 000,00	54 250,00	0,00
Extension de la ZAE Paniandy	1 443 050,00	141 050,00	868 000,00	434 000,00	0,00
Sous-Total Développement Economique	5 376 960,00	1 620 465,00	1 731 162,00	1 563 250,00	462 083,00
Aménagement du Sentier Littoral Est	542 500,00	325 500,00	217 000,00	0,00	0,00
Aménagement du PK12 à Takamaka	1 657 460,00	490 750,00	1 166 710,00	0,00	0,00
Aménagement touristique du site de Bethléem	217 000,00	54 250,00	162 750,00	0,00	0,00
Equipement de sites touristiques en toilettes publiques	173 600,00	57 200,00	94 700,00	21 700,00	0,00
Etude pour l'aménagement de la Rivière des Roches	86 800,00	69 440,00	17 360,00		
Parc touristique "Accrobranches" - Etude de faisabilité	54 250,00	44 250,00	10 000,00		
Aménagement d'aires de pique nique	520 800,00	260 400,00	260 400,00		
Aménagement Bassin la Paix/ Bassin la Mer	108 500,00	21 700,00	86 800,00		
Sous-Total Tourisme	3 360 910,00	1 323 490,00	2 015 720,00	21 700,00	0,00
TOTAL GENERAL CIREST	17 825 917,00	5 163 090,00	8 224 968,00	3 173 766,00	1 264 093,00



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

☞ SEANCE DU 16 FEVRIER 2009 ☛

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

AFFAIRE 2009-C004 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES :
EXERCICE 2009

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présents 30▪ Représentés 06▪ Absents 04▪ Total des Votes 36 <p>Le Président,</p> <p>Philippe LE CONSTANT.</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	--

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C004

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : EXERCICE 2009

Suite aux transferts de compétences intervenus en matière d'environnement, notre EPCI a, comme le prévoit l'article 1609 nonies D du Code Général des Impôts, institué une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cette taxe couvre partiellement les dépenses afférentes à ce domaine de compétences.

Depuis 2006, ce taux est resté inchangé à 13%.

Pour l'année 2009, compte tenu de la progression des charges liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères, le Président propose de fixer le taux de la TEOM à 16%.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES

Suite à l'exposé des contraintes budgétaires pour l'exercice 2009, et compte tenu du renforcement de la collecte sélective des ordures ménagères, la commission qui s'est réunie le 04 février 2009, propose que le taux de la TEOM passe de 13% à 16%.

Ces difficultés budgétaires ont été mises en évidence, dès 2008, par la chambre régionale des comptes. Elles ont été confirmées par l'audit financier en cours mené par le prestataire KPMG.

Après en avoir délibérer,

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (29 voix POUR et 7 CONTRE) d'adopter la proposition du Président.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

☞ SEANCE DU 16 FEVRIER 2009 ☛

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

AFFAIRE 2009-C005 : VERSEMENT TRANSPORT : EXERCICE 2009

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présents 30▪ Représentés 06▪ Absents 04▪ Total des Votes 36 <p>Le Président,</p> <p>Philippe LE CONSTANT.</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	---

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C005

VERSEMENT TRANSPORT : EXERCICE 2009

Par application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont la possibilité de prévoir une participation des employeurs au financement des transports en commun.

Cette taxe est à la charge des employeurs, lorsque ceux-ci emploient plus de neuf salariés, dans le périmètre des transports urbains d'une autorité organisatrice ayant institué le versement transport.

S'agissant de la CIREST, autorité organisatrice de transports urbains, le taux de la taxe « Versement transport » a été fixé à son montant plafond depuis l'année 2006, soit à 1.80%.

Pour l'année 2009, le Président propose donc de fixer ce taux à 1.80%, sans changement par rapport à 2008.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES

La commission des finances réunie le 04 février 2009, a émis un avis favorable sur la proposition de maintenir le taux de versement transport à 1.80% pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide d'adopter à l'unanimité la proposition du Président.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

☞ SEANCE DU 16 FEVRIER 2009 ☛

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

AFFAIRE 2009-C006 : TAXE PROFESSIONNELLE : EXERCICE 2009

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présents 30▪ Représentés 06▪ Absents 04▪ Total des Votes 36 <p>Le Président,</p> <p>Philippe LE CONSTANT.</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	---

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C006

TAXE PROFESSIONNELLE : EXERCICE 2009

En application de l'article 1636 b decies du code général des impôts, le conseil communautaire est appelé à voter sur la taxe professionnelle unique applicable sur l'exercice 2009.

Considérant :

- le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget,
- les allocations de compensation liées aux réformes de la taxe professionnelle,
- les allocations de compensation liées à la mise en œuvre de la Zone Franche Urbaine (ZFU).

Le Président propose le maintien du taux de la taxe professionnelle applicable en 2009 au même niveau que celui de 2008, soit à 22.68%.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES

La commission des finances réunie le 04 février 2009, a émis un avis favorable sur la proposition de maintenir le taux de taxe professionnelle à 22.68% pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide d'adopter à l'unanimité la proposition du Président.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

☞ SEANCE DU 16 FEVRIER 2009 ☛

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

AFFAIRE 2009-C007 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – 2009

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présents 30▪ Représentés 06▪ Absents 04▪ Total des Votes 36 <p>Le Président,</p> <p>Philippe LE CONSTANT.</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	---

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C007

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – 2009

Pour rappel, les attributions de compensation sont des dépenses obligatoires pour les établissements publics de coopération intercommunale.

Leurs modalités de calcul sont précisées à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts selon lequel l'attribution de compensation correspond, pour chaque commune membre de l'EPCI, « au produit de taxe professionnelle perçu par elle l'année précédant celle de l'institution de la taxe professionnelle communautaire diminué du coût net des charges transférées ».

A ce jour, les attributions de compensation à verser aux communes ont intégré la totalité des transferts de charges en dépenses et en recettes.

Aussi, les attributions de compensation 2009 seront d'un montant équivalent aux attributions de compensation définitives 2008.

Le Président propose d'arrêter les montants des attributions de compensation 2009, comme suit :

- Bras Panon	:	520 970.00 €
- Plaines des Palmistes	:	0.00 €
- Saint-André	:	8 763 722.00 €
- Saint-Benoît	:	5 246 833.00 €
- Sainte-Rose	:	912 907.00 €
- Salazie	:	0.00 €
TOTAL	:	15 444 432.00 €

Les montants seront versés par mensualité aux communes concernées. Cette charge est prévue au budget 2009 (chapitre 73 ; article 73 961).

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES

La commission des finances réunie le 04 février 2009, a émis un avis favorable sur le montant des attributions de compensation à verser aux communes membres pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (29 voix POUR et 7 ABSTENTIONS) d'adopter la proposition du Président.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

SEANCE DU 16 FEVRIER 2009

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

**AFFAIRE 2009-C008 : ACQUISITION DU TERRAIN RAMASSAMY (POLE AGRO)
DE BRAS-PANON PARTICIPATION A LA REINSTALLATION DU COLON**

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présents 30▪ Représentés 06▪ Absents 04▪ Total des Votes 36 <p>Le Président,</p> <p>Philippe LE CONSTANT.</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT</p> <p>ETAIENT PRESENTS : Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET</p> <p>ETAIENT ABSENTS : Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.</p> <p>ONT DONNE PROCURATION : Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	---

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C008

ACQUISITION DU TERRAIN RAMASSAMY (POLE AGRO) DE BRAS-PANON PARTICIPATION A LA REINSTALLATION DU COLON

Lors des conseils communautaires des 07 décembre 2006 et 22 mars 2007, deux avenants successifs à la convention n°02 06 04 entre la CIREST et l'EPFR avaient été votés concernant l'indemnisation agricole (et sa réévaluation dans le cadre de l'avenant n°2) des trois colons du terrain RAMASSAMY, compte tenu de la nécessité de prendre possession d'une manière anticipée d'une partie des terres cultivées (voie d'accès à la ZAE notamment).

A cette époque la CIREST s'était engagée auprès de l'EPFR à prendre en charge les frais d'épierreage pour la réinstallation de Monsieur Jeany ALIN sur 6,75 ha, ce dernier ne pouvant obtenir des terres exploitables en compensation à hauteur des 10 ha précédemment cultivés (bail à colonat).

La part, **hors subvention**, des frais d'épierreage avait alors été évaluée à **6 656,56 euros** en avril 2007. Ces travaux ne pouvant être engagés qu'à dater de la signature d'un bail à ferme au profit de Monsieur ALIN.

Monsieur Jeany ALIN ayant enfin obtenu de Madame RAMASSAMY un contrat de bail à ferme en vue de l'exploitation d'un terrain de 3 ha situé de l'autre côté de la 4 voies, terrain qui devra en outre être épierré pour une exploitation en cannes.

La nouvelle estimation des travaux d'épierreage à réaliser est de 30 156 ,75 €. La subvention attendue de la part de Monsieur ALIN est de 22 617,56 €.

La part résiduelle à la charge de la CIREST pour le compte du bénéficiaire serait donc de **7 539,19 €**.

AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET HABITAT

La commission Aménagement et Habitat qui s'est réunie le 03 décembre 2008 a émis un avis favorable

Par conséquent le Président propose de bien vouloir:

- de financer l'épierreage du terrain en vue de la réinstallation du colon Monsieur ALIN à hauteur de 7 539,19 €
- de l'autoriser à signer tous les actes y afférents

Après avoir en délibéré,

Le Conseil Communautaire décide d'adopter à l'unanimité les propositions du président.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

☞ SEANCE DU 16 FEVRIER 2009 ☞

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

**AFFAIRE 2009-C009 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION
D'ELABORATION DU PLAN REGIONAL POUR LA QUALITE DE L'AIR**

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présents 30▪ Représentés 06▪ Absents 04▪ Total des Votes 36 <p>Le Président,</p> <p>Philippe LE CONSTANT.</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	--

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C009

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION D'ELABORATION DU PLAN REGIONAL POUR LA QUALITE DE L'AIR

La REGION nous sollicite, en tant qu'Etablissement de Coopération Intercommunale, afin de désigner un représentant à la Commission d'élaboration d'un Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA).

Cette commission consultative est une instance officielle fixée par décret n°98-362 du 06 mai 1998.

Elle est instituée pour assister le Président du Conseil Régional dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Régional pour la Qualité de l'Air.

Aussi, le Président propose de bien vouloir désigner un représentant à la Commission d'élaboration.

Après en avoir désigné,

Le Conseil Communautaire a désigné à l'unanimité Madame Nadia RAMIN.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

☞ SEANCE DU 16 FEVRIER 2009 ☛

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

AFFAIRE 2009-C010 : PROPOSITONS DE MODIFICATIONS TARIFAIRES POUR PRESTATIONS FOURRIERE

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présents 30▪ Représentés 06▪ Absents 04▪ Total des Votes 36 <p>Le Président,</p> <p>Philippe LE CONSTANT.</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	---

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C010

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS TARIFAIRES POUR PRESTATIONS FOURRIERE

Depuis août 2006, la CIREST a repris la gestion de la fourrière. Les animaux errants capturés par les agents de la CIREST sont mis en fourrière (basée à Saint-André). Cette fourrière a pour obligation de rechercher les propriétaires des animaux tatoués afin de les avertir des conditions de reprise de leur animal.

Les conditions tarifaires fixées par la délibération du 07 décembre 2006, sont les suivantes :

Option 1 : cas d'un animal non tatoué : un forfait de 70,00 € TTC pour couvrir les frais de capture et de tatouage ;

Option 2 : cas d'un animal tatoué :

- Forfait de 20 € TTC pour responsabiliser le propriétaire si l'animal est récupéré dans les deux jours qui suit sa capture ;
- Forfait de 60 € TTC si le propriétaire récupère son animal au-delà de deux jours.

Si besoin est, les frais relatifs aux soins des animaux, seront également pris en compte. Le prix sera fonction de la nature du soin et du type d'animal.

Par ailleurs, face à la demande importante des administrés pour abandonner leur animal, une participation de 10,00 € est demandée au propriétaire. Celle-ci représente une participation pour les frais de gestion et d'euthanasie (le cas échéant).

Afin de permettre la prise en compte des différents cas de figure rencontrés, le Président propose de modifier la tarification et les conditions d'accueil comme suit:

Option 1 : cas d'un animal non tatoué :

- un forfait de 70,00 € TTC pour couvrir les frais de capture, d'hébergement (de 1 à 8 jours) et de tatouage ;
- forfait de 3,45 € TTC par jour de garde supplémentaire, si le propriétaire récupère son animal au-delà de huit jours

Option 2 : cas d'un animal tatoué :

- forfait de 20,00 € TTC pour responsabiliser le propriétaire si l'animal est récupéré dans les deux jours qui suit sa capture ;
- forfait de 20 € TTC + 3,45 € TTC par jour de garde si le propriétaire récupère son animal au-delà de deux jours;

Abandon d'un animal : 10,00 € TTC

Le propriétaire de l'animal devra prendre rendez-vous avec les agents de la fourrière et venir déposer lui-même son animal sur site. Seules les personnes âgées ou à mobilité réduite pourront bénéficier d'une récupération de leur animal à domicile.

Les propriétaires restent responsables de leur animal, les animaux mourants et malades ne seront pas acceptés en fourrière. Les propriétaires devront se rapprocher des services vétérinaires.

AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

La commission environnement réunie en date du 5 février 2009, émet un avis favorable sur les propositions de modifications tarifaires proposées, qui vont dans le sens d'une responsabilisation des propriétaires d'animaux domestiques.

Celles-ci devront être accompagnées des mesures de communication appropriées (affichage en mairie et mairie annexe, diffusion à travers « kitritou » et le journal intercommunal)

Par conséquent Le Président propose de bien vouloir :

- d'approuver les modifications des conditions tarifaires et des conditions d'accueil en fourrière mentionnée ci-dessus;
- de l'autoriser à les rendre publiques par tous les moyens de communication appropriés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide d'adopter à l'unanimité les propositions du Président.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

☞ SEANCE DU 16 FEVRIER 2009 ☛

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

**AFFAIRE 2009-C011 : MARCHÉ DE COLLECTE ET D'ÉVACUATION DES DÉCHETS
VERTS ET ENCOMBRANTS GÉNÉRÉS PAR DES ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS :
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :

Le

Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le **09 février 2009**.

Le nombre des membres en exercice : **40**

Nombre de membres :

- Présents 30
- Représentés 06
- Absents 04
- Total des Votes 36

Le Président,

Philippe LE CONSTANT.

L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur **Philippe LE CONSTANT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET

ÉTAIENT ABSENTS : Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.

ONT DONNÉ PROCURATION : Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,

SECRETARE DE SEANCE :

Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER.

AFFAIRE 2009-C011

MARCHE DE COLLECTE ET D'EVACUATION DES DECHETS VERTS ET ENCOMBRANTS GENERES PAR DES EVENEMENTS EXCEPTIONNELS : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Le marché de collecte des encombrants et déchets verts de la CIREST ne permet pas de faire face aux productions de déchets générés lors d'évènements exceptionnels de type cycloniques ou autre. Aussi, un appel d'offres a été lancé pour permettre la collecte des déchets encombrants, déchets verts et gravats produits en grande quantité lors de ce type d'évènements avec les caractéristiques suivantes :

- Marché à bons de commande sans minimum ni maximum
- Marché passé pour une durée de 4 ans à compter de l'émission du premier bon de commande
- Jugement des offres avec les critères de pondération suivants : 30% pour la valeur technique et 70% pour le prix
- Date limite de remise des offres fixée au 25 novembre 2008.

La Commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre 2008, a admis les candidatures de VOCATOUR et INOVEST et a procédé à l'ouverture des plis contenant les offres des candidats.

La Commission d'appel d'offres à nouveau réunie le 17 décembre 2008 pour choisir l'offre la plus économiquement avantageuse au regard des critères énumérés ci-avant, a pris connaissance du rapport d'analyse des services et a décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux en raison du jugement irrégulier d'une offre et inapproprié de la seconde.

Compte tenu de l'urgence qui s'attache à la formalisation rapide d'un marché dans ce domaine des « déchets de cyclone », il a été procédé à une négociation directe avec l'entreprise ayant présenté l'offre irrégulière, et ce sur le fondement de l'article 35-I-1°, alinéa 3ème du code des marchés publics. La procédure négociée n'a pas pu être engagée avec la société ayant proposé une offre inappropriée, dans la mesure où, selon la définition donnée par le CMP -art. 35-II-3^{ème}-, « est inappropriée une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre ».

Suite à une phase de négociation, la société INOVEST a remis une seconde offre avant la date limite fixée par le pouvoir adjudicateur.

La commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 10 février 2009, a pris connaissance du rapport d'analyse des services et a décidé, au vu de l'effort financier consenti, de retenir l'offre INOVEST pour le marché de collecte des déchets verts et encombrants générés lors d'évènements exceptionnels.

AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

La commission environnement réunie en date du 5 février 2009, prend acte du déroulement de la procédure de consultation pour le marché de collecte des déchets verts et encombrants générés lors d'évènements exceptionnels.

Par conséquent le Président propose de bien vouloir :

- d'approuver les pièces constitutives du marché négocié de collecte des déchets verts et encombrants générés par des évènements exceptionnels;
- de l'autoriser à signer ce marché conformément à la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 10 février 2009.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide d'adopter à l'unanimité les propositions du Président.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

SEANCE DU 16 FEVRIER 2009

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

AFFAIRE 2009-C012 : COLLECTE DES CAISSONS DE GRANDE CAPACITE ET DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES DE LA CIREST AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présents 30▪ Représentés 06▪ Absents 04▪ Total des Votes 36 <p>Le Président,</p> <p>Philippe LE CONSTANT.</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	---

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C012

COLLECTE DES CAISSONS DE GRANDE CAPACITE ET DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES DE LA CIREST AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Afin de poursuivre les prestations de mise à disposition et collecte des caissons de grande capacité (y compris en déchèterie), et collecte des déchets recyclables en bornes d'apport volontaire, la CIREST a lancé un appel d'offres avec les caractéristiques suivantes :

- Marché à prix unitaires d'une durée maximale de 9 mois (avril – décembre 2009)
- Marché décomposé en deux lots :
 - o **Lot 1** : mise à disposition et vidage de caissons de grandes capacités sur le territoire de la CIREST y compris au sein des déchèteries
 - o **Lot 2** : vidage des bornes d'apport volontaire du territoire de la CIREST
- Jugement des offres avec les critères de pondération suivants : Valeur technique 20%, prix 80%
- Date limite de remise des offres fixée 16 janvier 2009

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 janvier 2009, a admis la candidature de la société INOVEST, qui a postulé pour les deux lots et a procédé à l'ouverture des deuxièmes enveloppes contenant les offres.

Elle s'est à nouveau réuni le 10 février 2009 pour choisir l'offre la plus économiquement avantageuse au regard des critères ci-dessus, figurant au règlement de consultation. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des services, elle a décidé de retenir l'offre INOVEST pour les lots 1 et 2.

AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

La commission environnement réunie en date du 5 février 2009, a pris acte du renouvellement du marché de collecte des caissons et BAV de la CIREST

Par conséquent le Président propose de bien vouloir :

- d'approuver les pièces constitutives du marché de collecte des caissons de grande capacité et des points d'apport volontaire de la CIREST ;
- de l'autoriser à signer les marchés, correspondant à la décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 février 2009.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide d'adopter à l'unanimité les propositions du Président.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

SEANCE DU 16 FEVRIER 2009

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

**AFFAIRE 2009-C013 : FOURNITURE DE BACS A COMPOST ET DE PIECES
DETACHEES AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présents 30▪ Représentés 06▪ Absents 04▪ Total des Votes 36 <p>Le Président,</p> <p>Philippe LE CONSTANT.</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	---

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

FOURNITURE DE BACS A COMPOST ET DE PIECES DETACHEES AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Afin de favoriser la réduction à la source des quantités de déchets fermentescibles chez les administrés en habitat pavillonnaire, la CIREST met gratuitement à la disposition des administrés des composteurs individuels. Cette action basée sur le volontariat des personnes qui concerne déjà 7314 unités (*chiffres au 30 septembre 2008*) mérite d'être poursuivie et dynamisée.

Le marché de fourniture des bacs à compost étant arrivé à terme, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé afin de poursuivre la prestation. Les caractéristiques de la consultation sont données ci-après :

- objet du marché : fourniture de bacs à compost et de pièces détachées
- type de marché : marché à bons de commandes à prix unitaire
- décomposition en lots :
 - **Lot 1** : fourniture de bac à compost de 350 litres (+/- 10%) et de pièces détachées
 - Montant minimum: 215 000 € HT
 - Montant maximum: 537 500 € HT
 - **Lot 2** : fourniture de bac à compost de 750 litres (+/- 10%) et de pièces détachées
 - Montant minimum: 225 000 € HT
 - Montant maximum: 562 500 € HT
 - **Lot 3** : fourniture de bio-seaux de 10 litres (+/- 10%)
 - Montant minimum: 14 000 € HT
 - Montant maximum: 35 000 € HT
- durée : trois ans
- Jugement des offres avec les critères de pondération suivants : 25% pour la valeur technique et 75% pour le prix

La Commission d'appel d'offres réunie le 22 janvier 2009, a admis les candidatures de Bourbon Plastiques Rotomoulage pour les lots 1 et 2, CITEC ENVIRONNEMENT REUNION pour les lots 1,2 et 3 et PHENIX pour le lot 3 et a procédé à l'ouverture des plis contenant les offres des candidats.

La Commission d'appel d'offres à nouveau réunie le 10 février 2009 pour choisir l'offre la plus économiquement avantageuse au regard des critères énumérés ci-avant, a pris connaissance du rapport d'analyse des services et a décidé de retenir pour :

- **Lot 1** : l'offre de Bourbon Plastiques Rotomoulage
- **Lot 2** : l'offre de Bourbon Plastiques Rotomoulage
- **Lot 3** : l'offre de Phenix

AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

La commission environnement réunie en date du 5 février 2009, prend acte du déroulement de la procédure de consultation pour le marché de fournitures de bacs à composts et pièces détachées.

Par conséquent le Président propose de bien vouloir :

- ❖ d'approuver les pièces constitutives du marché de fourniture bacs à compost et de pièces détachées;
- ❖ de l'autoriser à signer les marchés correspondant à la décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 février 2009

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide d'adopter à l'unanimité les propositions du Président.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

SEANCE DU 16 FEVRIER 2009

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

**AFFAIRE 2009-C014 : AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERE DES ROCHES
A BRAS PANON**

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :

Le

Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.

Le nombre des membres en exercice : 40

Nombre de membres :

- Présents 30
- Représentés 06
- Absents 04
- Total des Votes 36

Le Président,

Philippe LE CONSTANT.

L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET

ETAIENT ABSENTS : Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.

ONT DONNE PROCURATION : Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C014

AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERE DES ROCHES A BRAS PANON

CONTEXTE

Le Sentier Littoral Est (SLE) est l'un des cinq programmes du Schéma Touristique d'Aménagement Global de l'Est (STAGE) destinés à structurer le tourisme dans l'Est.

La CIREST, maîtrise d'ouvrage du projet SLE a confié au CAUE la réalisation d'une étude de programmation portant sur l'identification de pôles majeurs (espaces structurants du littoral sur lesquels on trouve des aménagements importants) et secondaires (portes d'accès au littoral et au sentier), d'espaces naturels à protéger (sites nécessitant d'être protégés et valorisés), et de continuités de sentiers à développer à court, moyen ou long terme sur l'ensemble du tracé depuis la Rivière Saint-Jean (Saint-André) jusqu'à l'Anse des Cascades (Sainte-Rose).

Certains sites se réaliseront à plus ou moins long terme en fonction des moyens financiers, de l'état du site et de l'affectation du foncier.

L'ensemble du tracé du sentier mesure près de 70 kilomètres et recense 8 pôles majeurs (parc nautique du Colosse, Marine de Sainte-Rose...), 13 pôles secondaires (site de Cayenne à Sainte-Rose, Marine du Bourbier à Saint-Benoît...) et 4 espaces naturels à protéger (Notre Dame des Laves - coulée 1977, Anse des Cascades à Sainte-Rose...).

A l'heure actuelle, plusieurs acteurs (Etat, Région, communes, associations, privés...) interviennent sur le sentier littoral. Dans un souci de cohérence globale, la CIREST souhaiterait coordonner les interventions relatives à l'entretien et l'aménagement du sentier. Ainsi, quelques tronçons sont déjà ouverts :

Saint-André : Chemin de l'Étang – Colosse ;

Bras-Panon : Rivière du Mât – Rivière des Roches ;

Saint-Benoît : de l'Embouchure Rivière des Roches au Parc Bourbier les Rails /
Embouchure Rivière des Marsouins – Ravine Sèche ;

Sainte-Rose : Marine – Cayenne / Pointe de Corail – Bois Blanc.

C'est à ce titre, que le Président a proposé de déclarer d'intérêt communautaire le site de la Rivière des Roches à Bras-Panon.

LE PROJET

Il s'agit de déclarer d'intérêt communautaire le site de la Rivière des Roches à Bras-Panon sachant que le site est qualifié de pôle secondaire de développement à court terme dans l'étude de programmation.

L'objectif du projet est double avec un contenu technique et une ambition pédagogique :

- procéder à l'aménagement du site ;
- préparer, dans le cadre d'un projet d'initiative locale, 16 jeunes défavorisés avec un niveau d'études et d'éducation faibles, voire très faibles, mais sérieusement décidés à progresser, à acquérir les bases de formation générale et de connaissances techniques nécessaires à leur entrée ultérieure dans un parcours de qualification dans le secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'aménagement paysager.

L'aménagement du site consiste à :

- construire des bancs et des coins feux ;
- baliser le sentier littoral ;
- végétaliser l'espace ;
- sécuriser le site côté berge.

L' OBJECTIF

L'objectif est d'aménager l'ensemble du Sentier Littoral Est en respectant les préconisations de l'étude de programmation mais plus particulièrement le site de la Rivière des Roches à Bras-Panon, pôle secondaire de développement à court terme.

Il s'agit également de :

- garder une cohérence sur le sentier ;
- de favoriser le développement d'actions touristiques ;
- d'impliquer la population locale (chantier d'insertion) ;
- d'assurer une continuité sur le sentier.

LE COUT

Le coût global des dépenses relatives à l'opération s'élève à 191 787 €. Aussi, pour la réalisation de ce projet, la participation de la CIREST est de 63 947 €.

Le budget se décompose de la manière suivante :

BESOINS		RESSOURCES	
Frais de formation	58 880 €	FSE	77 098 €
Rémunération des stagiaires	51 259 €	Région	33 042 €
Matériaux et logistique	81 647 €	Commune	17 700 €
		CIREST	63 947 €
TOTAL	191 787 €	TOTAL	191 787 €

LE CALENDRIER PREVISIONNEL

Le projet pourrait débuter le 1^{er} semestre 2009.

AVIS DU SERVICE

Le Sentier Littoral Est, est un projet inscrit dans le Schéma Touristique d'Aménagement Global de l'Est et la CIREST se doit de par sa compétence, d'assurer, conformément aux études réalisées, une totale cohérence sur l'ensemble du sentier.

La Rivière des Roches sépare Saint-Benoît de Bras-Panon. Son embouchure, joli site marin, est un lieu de pêche aux bichiques.

Le projet consiste à réhabiliter un site existant à proximité des berges de la Rivière des Roches, dans le secteur de Bras-Panon.

L'intervention consiste à procéder à différents aménagements et rendre attractif cet espace public sachant que ce pôle est un lieu emblématique de la côte, très fréquenté qui nécessite d'être valorisé.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La Commission Développement Economique réunie en séance du 25 novembre 2008, a émis un avis favorable pour la réalisation de l'aménagement du site de la Rivière des Roches à Bras-Panon.

Par conséquent, le Président propose de bien vouloir :

- de valider les termes du présent rapport ;
- de l'autoriser à prélever le montant de 63 947€ sur le chapitre 23 ;
- de l'autoriser à signer tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide d'adopter à l'unanimité les propositions du Président.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

☞ SEANCE DU 16 FEVRIER 2009 ☞

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

AFFAIRE 2009-C015 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT 2008 DU PLIE

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présents 30▪ Représentés 06▪ Absents 04▪ Total des Votes 36 <p>Le Président,</p> <p>Philippe LE CONSTANT.</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	--

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C015

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT 2008 DU PLIE

CONTEXTE

Depuis sa création en 2004, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Est, porté juridiquement par la CIREST, a permis l'accompagnement et le suivi de plus de 700 bénéficiaires, tout au long de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, en venant appuyer, renforcer et compléter les dispositifs existants au niveau local.

Chaque année, la CIREST demande le concours financier du Fonds Social Européen (FSE) à hauteur de 70 % pour la mise en œuvre du plan d'actions du PLIE. Ainsi, une délibération du Conseil communautaire, en date du 19 novembre 2008, a validé le programme d'actions 2008 et a autorisé la Président à solliciter la participation du FSE.

Après instruction de la demande de financement par la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP), il s'avère que des actions ne seront pas éligibles au FSE et que le plan de financement de la programmation 2008 doit donc être modifié en conséquence.

LE PROJET

Le projet vise à poursuivre et à renforcer en 2008 le travail mené au cours des trois dernières années, en accompagnant les publics en difficultés, notamment les jeunes de moins de 26 ans sans qualification, les demandeurs d'emploi de longue durée (+ de 2 ans), les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), ainsi que toute personne rencontrant des difficultés particulières d'ordre social et/ou professionnel. Il s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et les exclusions, avec pour objectifs :

- d'organiser des parcours individualisés d'insertion sociale et professionnelle au profit d'un public ciblé (d'assurer des prestations avec des opérateurs (formations, accompagnements), en vue d'optimiser les parcours;
- d'accompagner les bénéficiaires dans leurs projets (formations, aide à la création d'entreprise, chantiers d'utilité sociale, ..).

L'OBJECTIF

L'objectif est d'intégrer et de suivre en 2008 plus de 300 bénéficiaires et de proposer à chacun d'entre eux un parcours individualisé d'insertion sociale et professionnelle, en vue d'une insertion durable.

LE COUT

Le budget prévisionnel initialement validé par le Conseil Communautaire le 19 novembre 2008 se présentait de la manière suivante :

NATURE DES DEPENSES	DEPENSES	RECETTES			
		FSE	REGION	COMMUNE	CIREST
Accompagnement et suivi des bénéficiaires	253 757	177 630			76 127
Formations	105 000	73 500			31 500
Animation/gestion	104 398	24 763			79 635
TOTAL	463 155	275 893			187 762

Après modification de l'assiette des dépenses éligibles, le nouveau budget prévisionnel 2008 se présente de la manière suivante :

NATURE DES DEPENSES	DEPENSES	RECETTES			
		FSE	REGION	COMMUNE	CIREST
Accompagnement et suivi des bénéficiaires	253 757	177 629,90			76 127,10
Formations	105 000	0			105 000
Animation/gestion	104 398	35 815,50			68 582,50
TOTAL	463 155	213 445,40			249 709, 60

LE CALENDRIER PREVISIONNEL

Le calendrier de réalisation de l'action a démarré le 1^{er} janvier 2008 et s'est terminé le 31 décembre 2008.

AVIS DU SERVICE

Le concours financier du Fonds Social Européen est indispensable au fonctionnement du PLIE de l'est.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Compte tenu de l'urgence qu'il y a à délibérer en vue du prochain Comité local de suivi (CLS) qui se réunira début février 2009, ce projet n'a pas pu être soumis à l'avis de la Commission « Développement économique ».

Par conséquent, le Président propose de bien vouloir :

- de valider les termes du présent rapport ;
- de l'autoriser à prélever le montant sur les lignes budgétaires 6284 -520 et 6228-520 ;
- de l'autoriser à signer tous les actes y afférents et à solliciter le concours financier du Fonds social européen (FSE).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide d'adopter à l'unanimité les propositions du Président.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

SEANCE DU 16 FEVRIER 2009

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

**AFFAIRE 2009-C016 : ASSISTANCE A L'ELABORATION ET A LA MISE EN ŒUVRE DU
MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES PASSIVES HAUT
DEBIT DE LA CIREST**

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :

Le

Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.

Le nombre des membres en exercice : 40

Nombre de membres :

- Présents 30
- Représentés 06
- Absents 04
- Total des Votes 36

Le Président,

Philippe LE CONSTANT.

L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET

ETAIENT ABSENTS : Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.

ONT DONNE PROCURATION : Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C016

ASSISTANCE A L'ELABORATION ET A LA MISE EN ŒUVRE DU MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES PASSIVES HAUT DEBIT DE LA CIREST

CONTEXTE

La Délégation de Service Public du Réseau de Collecte Très Haut-Débit « Gazelle » de la Région Réunion a vu apparaître un opérateur d'opérateurs qui établira des offres de services à tous les opérateurs, et ce, pour une couverture maximale du territoire.

En complément de ces infrastructures à maîtrise d'ouvrage régionale, la CIREST a souhaité poursuivre le maillage de son territoire afin de garantir à terme une couverture complète de son territoire en offre Haut Débit, au meilleur coût possible pour les administrés et les usagers potentiels de son territoire.

Dès 2007, elle a ainsi développé un réseau d'infrastructures visant à développer le Haut Débit dans les zones blanches (non accessibles à l'ADSL ou à une offre radio) et dans les zones à fort potentiels économiques situées sur son territoire.

LE PROJET

Le projet consiste à faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'étudier, de définir et de mettre en œuvre les modalités de gestion de ces infrastructures qui seront mises à disposition de l'ensemble des opérateurs de téléphonie.

Ces infrastructures, destinées à recevoir les équipements actifs des Opérateurs, sont composées de fourreaux de télécommunication, de mâts et de locaux techniques répartis aujourd'hui, à l'issue de la réception des travaux en septembre 2008 sur les communes et zones suivantes :

- Pour les infrastructures passives (mâts et locaux techniques) destinées à couvrir le territoire en Haut Débit :
 - **Commune de Saint- André** : Rivière du Mât les Bas
 - **Commune de Saint- Benoît** : Abondance / Bourbier
 - **Commune de Salazie** : Mare à Poule d'Eau et Mare à Vieille Place
 - **Commune de Saint-Benoît** : ZAC Madeleine local technique relié au réseau gazelle

- Pour les infrastructures pour Fibres Optiques, accédant au réseau régional :
 - L'URAD de la Confiance
 - L'URAD de la Plaine des Palmistes
 - L'URAD de Bras-Panon
 - L'URAD de Ste Anne
 - Le centre-ville de Saint -Benoît et le centre ville de Saint- André.

L' OBJECTIF

L'objectif est de favoriser l'arrivée des opérateurs sur les zones non encore desservies par le haut débit.

LE COUT

Le Conseil Communautaire, réuni le 25 juin 2008, avait estimé le coût de cette prestation à 20 000 € HT. L'unique offre reçue dans le cadre de l'appel à candidatures s'élève à 37 200 € HT, soit 40 362 € TTC.

Il conviendrait donc d'engager les crédits supplémentaires nécessaires à la passation du marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Budget prévisionnel initial :

DEPENSES		RESSOURCES	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	20 000 €	CIREST	20 000 €
TOTAL	20 000 €	TOTAL	20 000 €

Nouveau budget prévisionnel :

DEPENSES		RESSOURCES	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	37 200 €	CIREST	40 362 €
TVA	3 162 €		
TOTAL	40 362 €	TOTAL	40 362 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

L'action se déroulera sur deux mois, à compter de la notification du marché.

AVIS DU SERVICE

Des opérateurs ont déjà manifesté leur volonté de déployer leurs équipements dans les fourreaux de la CIREST, cette prestation est d'une urgence réelle.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Compte tenu de la date d'ouverture des plis récente, la Commission Développement Economique n'a pas pu être consultée sur ce nouveau budget. Elle s'était néanmoins déjà prononcée favorablement sur ce projet lors de son examen initial.

Par conséquent, le Président propose de bien vouloir:

- de valider les termes du présent rapport ;
- de l'autoriser à signer tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide d'adopter à l'unanimité les propositions du Président.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

☞ SEANCE DU 16 FEVRIER 2009 ☞

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

AFFAIRE 2009-C017 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION
« ESPACE CULTUREL ET ARTISTIQUE BENEDICTIN »

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présents 30▪ Représentés 06▪ Absents 04▪ Total des Votes 36 <p>Le Président,</p> <p>Philippe LE CONSTANT.</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	---

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C017

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « ESPACE CULTUREL ET ARTISTIQUE BENEDICTIN »

CONTEXTE

Les conclusions du Projet d'Agglomération en cours d'élaboration sont de nature à fournir un cadre réglementaire élargi d'attribution de subventions aux associations culturelles et sportives.

Aussi, il importe de ne pas réduire la compétence de la Cirest en matière de sport à sa seule dimension patrimoniale comme le requiert la notion d'équipement pour lui permettre d'intervenir en faveur du tissu associatif qui œuvre, de façon notable, à innover le territoire Est sur le plan culturel.

Dans l'attente, la Cirest a souhaité renouveler son soutien à l'Association ECAB qui propose un programme étoffé d'activités dans le cadre de la commémoration de l'abolition de l'esclavage, plus communément appelée fête du 20 Décembre.

PROJET

Dans le cadre du 160ème anniversaire de la commémoration de l'abolition de l'esclavage, l'Association ECAB a mis en place l'évènement « Fête du 20 Décembre, le Miroir de l'Ame Créole » qui s'est déroulé du 05 au 20 Décembre 2008 sur la Commune de Saint-Benoît.

Cette manifestation telle qu'elle était déclinée comportait plusieurs éléments d'intérêt :

- d'abord la présence d'un invité de marque représenté par le groupe sud-africain MATSAMO qui rencontrera les artistes locaux, les associations de quartiers, les associations culturelles dans le cadre de la préparation d'un grand défilé et de divers concerts.
- ensuite, l'intervention artistique de l'Association ECAB dans les quartiers qui portera, dans la perspective du défilé, sur la danse traditionnelle, les percussions, les arts plastiques, la fabrication des costumes et la conception de décors.
Parallèlement, l'Association accueillera dans ses locaux des expositions en lien avec l'histoire de la Réunion, le 20 Décembre, la question de la mémoire ; et une conférence-débat avec Monsieur D. HONORE.
- enfin, cette évènement qui aura pour point d'orgue un grand concert de musique traditionnelle, en forme d'hommage à gramoun Lélé, sur le site de l'Usine de Beaufonds bénéficiera d'une forte couverture médiatique, puisque télé Réunion y assurera un direct de plus de trois heures, incluant à la fois le Journal télévisé et la retransmission du concert.

L'OBJECTIF

L'organisation de la manifestation « Fête du 20 Décembre » a visé :

- Commémorer le 20 Décembre, date clé de l'histoire réunionnaise
- Mettre en place une action d'échanges entre les associations bénédictines;
- Favoriser l'ouverture sur d'autres horizons culturels : groupe sud-africain Matsamo ;
- Faire participer le public au spectacle pour muer le spectateur consommateur en spectateur acteur ;
- Renforcer les conditions du lien social ;
- Faire découvrir et valoriser le patrimoine culturel de la région Est ;
- Contribuer au renforcement de l'attractivité du territoire intercommunal.

COUT

Le coût global des dépenses relatives à l'organisation de la manifestation « Fête du 20 Décembre » était de 96 640,22 €. Aussi, pour sa réalisation l'Association ASA-CFG a sollicité la somme de 15 000,00€.

Le budget se décompose de la manière suivante :

BUDGET PREVISIONNEL (En euros)

DEPENSES	MONTANT
<i>Communication</i>	2 000,00
<i>Location de matériel (sonorisation, vidéo) et Logistique</i>	35 517,52
<i>Prestations artistes et animateur</i>	15 825,25
<i>Hébergement + Restauration</i>	9 500,00
<i>Transport</i>	19 318,50
<i>Evènementiels (conférence+expo)</i>	2 000,00
<i>SACEM</i>	4 478,95
<i>Fourniture défilé</i>	5 000,00
TOTAL	93 640,00

RECETTES	MONTANT
<i>Commune de Saint-Benoît</i>	46 561,20
<i>Commune de la Plaine des Palmistes</i>	1 000,00
<i>CIREST</i>	15 000,00
<i>Département</i>	14 500,00
<i>Région</i>	8 000,00
<i>Fonds propres</i>	8 759,02
<i>Sponsors</i>	2820,00
TOTAL	96 640,22

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

La manifestation s'est déroulée du 05 au 20 Décembre 2008.

AVIS DE LA COMMISSION SPORT & CULTURE

La Commission qui s'est réunie le 30 Décembre 2008 a émis un avis favorable pour un montant de 10 000 € en soulignant la qualité des contenus proposés et l'implication des médias pour promouvoir le territoire Est.

Par ailleurs, elle a aussi statué dans un souci d'équité concernant les interventions de la Cirest en faveur des Communes membres.

Le Président propose de bien vouloir :

- d'approuver les termes du rapport ;
- de l'autoriser à prélever la somme de 10 000€, sur le chapitre 65 ;
- de l'autoriser à signer tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide d'adopter à l'unanimité les propositions du Président.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André

SEANCE DU 16 FEVRIER 2009

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

AFFAIRE 2009-C018 : MISE A DISPOSITION DE LA CIREST A LA R.T.E DES VEHICULES DE TRANSPORTS POUR LES PERSONNES HANDICAPEES ET A MOBILITE REDUITE

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 09 février 2009.</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présents 30▪ Représentés 06▪ Absents 04▪ Total des Votes 36 <p>Le Président,</p> <p>Philippe LE CONSTANT.</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 16 février 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Saint-André sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur Eric FRUTEAU, Monsieur Jean Max GOVINDASSAMY, Monsieur Jean Yves ALLAGUERISSAMY, Madame Anna Ida QUINOL, Monsieur Adrien LARIVIERE, Madame Patricia Marie Mylène MULOT, Monsieur Jean Claude FANCHIN, Madame Jacqueline BERILE, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Didier AROUBANI, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Nathalie HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Daniel ROBERT, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Alain Christian DARCALLE, Monsieur Jean Robert COMERSAMY, Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Marie Renée ALLANE, Monsieur Yves GIGAN, Monsieur Stéphane MAILLOT, Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Sylvaine LANEUVILLE, Monsieur Daniel HUET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON DIJOUX, Madame Carole MOGALIA, Monsieur Frédéric MAYEN.</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN, Monsieur André BEGE à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Madame Sylvie K'BIDY à Monsieur Jean Luc SAINT LAMBERT, Monsieur Stéphane ADELIN à Madame Céliane MATACOINE, Monsieur Gilles JEANSON à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU à Madame Nathalie HOAREAU,</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Monsieur Stéphane MAILLOT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	--

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

AFFAIRE 2009-C018

MISE A DISPOSITION DE LA CIREST A LA R.T.E DES VEHICULES DE TRANSPORTS POUR LES PERSONNES HANDICAPEES ET A MOBILITE REDUITE

Par délibération n°2008-C126 du 17/12/2008 le Conseil Communautaire de la CIREST a décidé de mettre en place des services de transports à la demande (TAD) en faveur des personnes handicapées ou à mobilité réduite regroupées aux seins des associations implantées sur son territoire à l'aide de trois véhicules. Les caractéristiques de deux de ces véhicules déjà livrés à la CIREST sont présentées dans le tableau ci-dessous :

N° immatriculation	Marque	Modèle	date de 1ère mise en circulation	Nombre de places totales	dont nombre d'Unité de Fauteuil Roulant (UFR)
403 BYL 974	SETRA	412 UL	16/09/2008	47	2
629 BYX 974	RENAULT	MASTER	23/12/2008	9	4

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, la RTE assurera l'exploitation de ces services prévus à compter du mois de mars 2009. Pour ce faire, il est nécessaire au préalable que ces deux véhicules soient mis par la CIREST à disposition de la RTE.

Par conséquent, le Président propose de bien vouloir :

- d'approuver le présent rapport et le projet d'avenant à la convention de mise à disposition n°2005-02 figurant en annexe;
- de l'autoriser à le signer ainsi que tous les actes y afférents

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide d'adopter les propositions du Président.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 16 février 2009

Le Président,

Philippe LE CONSTANT

AVENANT N°1 A LA CONVENTION N° 2005-02

Objet : Mise à disposition de biens meubles et immeubles

ENTRE :

La CIREST, représentée par Monsieur Philippe LE CONSTANT, son Président

ET :

La Régie des Transports de l'Est, représentée par Monsieur Philippe LE CONSTANT, son Président

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du – Affaire

Article I

A compter du, la CIREST met à disposition de la Régie des Transports de l'Est les véhicules pour les Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.), ci-après, liés à l'exploitation du réseau intercommunal.

N° immatriculation	Marque	Modèle	date de 1ère mise en circulation	Nombre de places totales	dont nombre d'Unité de Fauteuil Roulant (UFR)
403 BYL 974	SETRA	412 UL	16/09/2008	47	2
629 BYX 974	RENAULT	MASTER	23/12/2008	9	4

Article II

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Saint-Benoît, le Fait à Saint Benoît, le

Le Président de la Régie des Transports de l'Est

Le Président de la CIREST,